



Déclarations et Discours

N° 74/1

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL CANADA-MEXIQUE

Texte du communiqué conjoint émis à l'issue de la deuxième réunion du Comité ministériel Canada-Mexique tenue à Mexico les 28 et 29 janvier 1974.

La deuxième réunion du Comité Canada-Mexique au niveau ministériel s'est déroulée à Mexico les 28 et 29 janvier 1974.

* * * *

Les ministres canadiens ont été reçus par le président du Mexique, M. Luis Echeverría Alvarez, avec lequel ils ont eu un fructueux échange de vues.

A l'issue de leurs entretiens, les ministres mexicains et canadiens ont exprimé leur satisfaction au sujet des progrès réalisés en vue du renforcement des relations entre leurs deux pays depuis la première réunion du Comité, tenue à Ottawa en octobre 1971. Ils ont tout particulièrement évoqué la visite d'État que le président du Mexique a effectuée au Canada du 29 mars au 2 avril 1973, visite à l'issue de laquelle le président Echeverría et le premier ministre Trudeau ont décidé d'adopter plusieurs mesures concrètes visant à intensifier les échanges existant entre le Mexique et le Canada dans divers domaines d'intérêt commun.

Les ministres mexicains se sont félicités de la participation accrue qu'a prise le Canada au sein des Assemblées interaméricaines, sujet qui avait déjà été examiné lors de la première réunion du Comité. En outre, ils se sont réjouis de l'admission de ce pays en tant que membre de la Banque interaméricaine de développement et en tant qu'observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains. Les ministres mexicains ont exprimé le vœu que le Canada devienne membre de l'Organisation des États américains. Le ministre des Affaires étrangères du Mexique a expliqué à ses interlocuteurs canadiens les mesures actuellement adoptées en vue de restructurer le système interaméricain pour qu'il puisse satisfaire plus complètement les intérêts de ses membres. La délégation canadienne a remercié le Mexique de son intérêt et a déclaré que le Canada sera attentif à l'évolution du système en ce qu'elle peut signifier pour la position canadienne.

Les délégations mexicaine et canadienne ont rappelé qu'à l'occasion de la visite rendue à Ottawa par le président du Mexique, ce dernier et le premier ministre Trudeau ont d'une part reconnu d'un commun accord l'extrême importance que prenait l'élaboration d'une charte des droits et des devoirs économiques des états pour la recherche de la paix et de la sécurité internationales. Les deux gouvernements ont décidé de collaborer étroitement à la rédaction de ce document. Les ministres mexicains et canadiens ont ensuite étudié les progrès accomplis par le groupe des 40 dans l'élaboration d'un projet de charte des droits et des devoirs économiques des états. Reconnaissant que l'approbation de la charte marquera une étape importante dans les travaux de codification et d'élaboration des principes de base appelés à régir les relations économiques entre états, les deux délégations ont réaffirmé l'intérêt qu'attachent leurs gouvernements à prendre une part active à la réunion du groupe des 40, convoquée à Genève pour le 4 février prochain et à rechercher des formules conciliant des intérêts divergents. A ce sujet, les ministres ont réitéré le souhait que le projet de la charte soit approuvé en forme finale durant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies comme le stipule expressément la résolution 3,082 (XXVIII) dont le projet avait été soumis par de très nombreuses délégations - Mexique et Canada y compris - et qui a été approuvée à l'unanimité.

Les ministres ont souligné l'importance de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui s'ouvrira à Caracas en juin prochain. Sur ce point, tant le Mexique que le Canada sont d'accord pour reconnaître que les états riverains jouissent de droits spéciaux d'une part pour l'exploitation de toutes les ressources comprises dans une vaste zone adjacente à leurs côtes, au-delà des douze milles de mer territoriale, d'autre part pour la prévention de la contamination et la réglementation de la recherche marine scientifique dans ladite zone. Les deux pays ont également reconnu que les droits souverains de l'état riverain s'étendent sur la plate-forme continentale tout entière jusqu'à son seuil. Les ministres ont en outre convenu que le Mexique et le Canada poursuivront leur coopération pour trouver des formules de conciliation fondées sur les principes énoncés ci-dessus.

Les ministres se sont déclarés satisfaits des mesures adoptées pour séparer les forces armées des deux parties engagées dans le conflit du Moyen-Orient; ils se sont aussi dits être convaincus que doivent être conclues dans les meilleurs délais, les négociations visant à appliquer les résolutions 242 et 338 adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'établissement d'une paix juste et durable dans cette région est actuellement la plus urgente tâche

qui incombe aux Nations Unies et les ministres ont toute confiance que l'intervention du Secrétaire général à la Conférence de la paix de Genève sera à la fois complète et efficace.

Les ministres ont ensuite étudié la situation actuelle des débats engagés sur la réforme monétaire, et ce, plus particulièrement à la lumière des événements survenus lors de la réunion du Fonds monétaire tenue à Nairobi en septembre dernier et de celle du Comité des 20 qui s'est déroulée à Rome ce mois-ci. A ce sujet, les délégués ont fait remarquer qu'en ces deux occasions les ministres mexicains et canadiens ont eu l'occasion de procéder à des consultations et qu'il existait un accord général sur nombre des éléments de base d'un système monétaire réformé, considéré comme un tout. D'un commun accord, les ministres ont estimé qu'il serait souhaitable d'encourager, dans le contexte de la réforme, le transfert réel de ressources — dans des conditions appropriées — des pays développés vers les pays en voie de développement. Ils ont ajouté qu'ils devraient, ainsi que leurs fonctionnaires, poursuivre le processus de coopération et de consultation.

Les ministres ont constaté avec plaisir que, conformément à la déclaration approuvée à la réunion ministérielle de Tokyo (septembre 1973), les négociations commerciales multilatérales ont été officiellement ouvertes sous les auspices du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). L'une et l'autre délégations ont convenu de l'importance que présente pour tous les pays, l'heureux aboutissement de ces négociations. Ils ont décidé que, pour ce faire, tous les pays doivent partager les bénéfices des négociations et participer pleinement à leur organisation et à leur conduite. A ce sujet, il est spécialement important que l'intervention des pays en voie de développement ait le même poids que celle des autres nations dans les décisions prises lors des négociations. En outre, les ministres ont constaté que le Canada comme le Mexique considèrent les négociations comme un instrument significatif pour la libération et l'expansion du commerce mondial ainsi que pour la participation croissante du Mexique et du Canada à ladite expansion.

Les ministres estiment que les négociations sont un moyen supplémentaire de diversifier leur commerce et ils ont confiance que les dites négociations pourront, entre autres résultats, réduire les obstacles qu'élevaient les pays importateurs de matières premières à l'élaboration plus poussée de ces matières avant exportation par les pays producteurs de ces matières. Ils ont constaté avec plaisir que les délégations du Mexique et du Canada qui ont pris part aux négociations ont établi un système de coopération et de consultation pour les domaines présentant un intérêt commun pour leurs pays; ils ont par ailleurs exprimé leur intention de poursuivre ces consultations tout au long des négociations.

Les ministres du Canada et du Mexique ont étudié ensemble la mise en oeuvre du système général de préférences canadien et, sur ce point, les ministres canadiens ont fait savoir à leurs interlocuteurs mexicains que le Parlement avait approuvé la législation requise pour instituer un système de préférences tarifaires en faveur des pays en voie de développement. De plus, ils ont précisé qu'à l'heure actuelle leur pays est en train d'étudier les modalités d'application dudit système. Les ministres mexicains ont demandé qu'on les tienne au courant.

Au cours de leur examen de la conjoncture économique internationale les ministres ont noté que l'inflation continue à poser un grave problème et ont été d'accord sur l'utilité de déployer des efforts sur le plan international pour l'endiguer.

Les ministres ont également discuté l'incidence qu'a la situation actuelle des ressources énergétiques sur le plan international et sur l'économie de leurs pays respectifs. Ils ont noté que, bien que le Canada et le Mexique possèdent d'importantes ressources énergétiques, la situation mondiale de ces ressources a eu des répercussions profondes sur les perspectives à court terme de leur économie. Sur ce point, une considération non négligeable est l'impact que peut avoir la conjoncture actuelle sur leurs principaux partenaires commerciaux. Les ministres ont également manifesté leur inquiétude quant aux conséquences de la présente situation sur l'économie de nombreux pays en voie de développement, notamment ceux qui manquent très sérieusement de ressources énergétiques propres. Les ministres se sont également penchés sur l'offre mondiale d'autres matières premières industrielles et ses perspectives. Ils ont observé que, en dépit de l'éventualité de certaines carences dans l'offre à court terme, il existe des possibilités à plus long terme d'accroître la production mondiale de ces biens. Les ministres ont convenu qu'en matière de production et d'exportation de matières premières industrielles, il fallait considérer au bien les intérêts des consommateurs que ceux des producteurs.

Les ministres ont également observé que la situation exceptionnelle des marchés en 1973 a entraîné une importante réduction des fournitures mondiales d'aliments de base. Ils espèrent que les efforts entrepris par les Nations Unies pour la convocation d'une conférence mondiale sur l'alimentation — efforts qu'appuient le Mexique et le Canada — aideront à accroître la production alimentaire et permettront d'instituer des méthodes internationales plus efficaces pour maintenir un approvisionnement adéquat correspondant aux exigences globales. Les ministres se sont déclarés satisfaits de ce que leur rencontre ait donné l'occasion de signer un accord

évitant la double imposition des revenus provenant de navires ou d'aéronefs effectuant des opérations internationales. Ils ont pris note que leurs fonctionnaires poursuivront leurs entretiens sur ces mesures fiscales en vue d'identifier d'autres domaines où pourrait intervenir un accord.

Les ministres se sont félicités de l'accroissement substantiel des échanges commerciaux entre les deux pays en 1973. Au cours de cette année en effet, les exportations mexicaines vers le Canada se sont considérablement accrues et diversifiées tandis que les ventes canadiennes au Mexique ont continué à progresser. Les ministres ont constaté que leur commerce bilatéral comportait un pourcentage croissant de produits manufacturés. Ils ont également pris note des progrès accomplis en matière d'harmonisation des statistiques commerciales des deux pays et décidé que ces travaux devaient se poursuivre. Toutefois, les ministres mexicains ont exprimé leur inquiétude face au déséquilibre persistant de la balance commerciale en faveur du Canada. Tout en reconnaissant ce déséquilibre, les délégués canadiens ont signalé que l'excédent obtenu par le Mexique au poste des recettes touristiques contribuait à compenser le déficit commercial.

Les ministres des deux pays ont constaté avec plaisir les possibilités d'expansion du commerce bilatéral. Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce s'est montré satisfait de la réaction positive des fonctionnaires et hommes d'affaires mexicains à la visite récente de la mission commerciale qu'il avait organisée sur invitation du président Echeverria. Le ministre a confirmé qu'il existait des possibilités réelles d'accroître les ventes mexicaines sur le marché canadien, et aussi de tirer parti du potentiel canadien d'exportation et de technologie en fonction des besoins mexicains. Au cours de réunions avec des Mexicains des secteurs public et privé, certaines possibilités d'investissements conjoints ont été examinées et très sérieusement prises en considération. La mission canadienne a également étudié et cherché de nouvelles possibilités de coopération pour une vaste gamme de produits et de services dans le domaine du génie.

En ce qui a trait à l'énergie électrique, les ministres estiment qu'il existe des bases solides pour une étroite collaboration: il a ainsi été décidé de constituer un comité mixte destiné à élargir la participation canadienne à des projets conjoints dans ce secteur important. Les ministres ont décidé que le groupe de travail Mexique-Canada serait chargé des mandats suivants: étudier la programmation des besoins futurs en matière de technologie et définir les secteurs de coopération conjointe.

Les ministres canadiens ont constaté avec plaisir l'intérêt manifesté par le Gouvernement mexicain à l'égard des centrales nucléaires. Ils ont démontré les avantages que présentent les centrales utilisant de l'uranium naturel et de l'eau lourde et commenté leur très bon fonctionnement au Canada.

Les délégués mexicains ont accueilli avec satisfaction la proposition faite par le Canada de participer activement au programme de réorganisation ferroviaire du Mexique. Ceci pourrait inclure des investissements conjoints pour la fabrication de wagons de passager au Mexique, ainsi que pour la fourniture de locomotives, de matériel roulant et de rails venant du Canada, avec financement à long terme. Les ministres canadiens ont précisé que, traditionnellement, leur pays a accordé des financements à long terme pour l'achat de biens de capital et de services. Ces modes de financement pourraient, le cas échéant, être octroyés pour le financement de projets intéressants aux deux pays.

Après avoir examiné leurs législations respectives sur les investissements étrangers, les ministres ont déclaré d'un commun accord qu'il convenait de s'assurer que ces investissements correspondaient à l'intérêt national du pays récepteur. Ils ont convenu que, dans certaines limites, il existe de sérieuses possibilités d'une fructueuse coopération entre des entreprises mexicaines et canadiennes. Ils ont ensuite précisé les domaines où l'expérience et la technologie canadiennes pourraient contribuer à l'essor industriel du Mexique. Plusieurs Canadiens, dont certains faisaient partie de la mission commerciale venue au Mexique, poursuivent activement leurs propositions de co-investissements en matière d'électronique, de pièces d'automobiles, d'équipement d'acier et de matériel ferroviaire, de mines, d'élevage de bétail et d'industrie forestière.

Les ministres canadiens et mexicains ont décidé ensemble qu'il convenait de poursuivre et d'intensifier la recherche des secteurs susceptibles d'échanges profitables entre le Canada et le Mexique en matière de science et de technologie. Ils se sont félicités de la mise en route des résultats encourageants du programme établi lors de la visite du président Echeverria à Ottawa pour échanger des jeunes techniciens. Enfin, les ministres ont étudié la possibilité d'installer de nouveaux canaux de télécommunications directs — incluant l'utilisation de lignes terrestres et de satellites — entre les deux pays et décidé que les entretiens préliminaires engagés à cet effet devraient être poursuivis.

Les délégués ont commenté leurs politiques minières respectives et les ministres canadiens ont renouvelé leur invitation au Gouvernement mexicain pour qu'il envoie au Canada une délégation de fonctionnaires.

qui procédera à des échanges de vues avec leurs collègues, afin d'assurer une meilleure compréhension des programmes miniers des deux pays.

Les ministres ont fait remarquer qu'à l'issue des entretiens d'Ottawa entre le président Echeverria et le premier ministre Trudeau, il avait été décidé d'échanger des renseignements ainsi que des experts spécialisés dans les problèmes d'environnement que partagent les deux pays. Les délégués se sont montrés satisfaits que des entretiens aient suivi cette décision et qu'une délégation de hauts fonctionnaires rendrait prochainement visite au Mexique pour poursuivre ce dialogue.

Les ministres ont constaté avec plaisir l'essor qu'ont enregistré les échanges touristiques entre le Mexique et le Canada au cours des dernières années. Afin d'accroître encore l'afflux de visiteurs canadiens au Mexique et mexicains au Canada, afin aussi de faciliter les formalités touristiques, ils ont décidé de constituer un comité spécial formé de fonctionnaires des organismes compétents des deux pays qui, dans un délai de trois mois, devra présenter un rapport sur les mesures à adopter à cet effet.

Les ministres ont pris bonne note des progrès considérables accomplis en matière de visites culturelles et d'échanges entre leurs pays et insisté tout particulièrement sur le succès obtenu par les divers programmes d'échanges de jeunes — prévus à la première réunion Canada-Mexique — dont ont bénéficié bon nombre de Mexicains et de Canadiens. Les ministres, de plus, ont convenu d'amorcer dans l'avenir immédiat des consultations définitives devant mener à la conclusion d'un accord culturel portant sur la science et la technologie entre les deux gouvernements. Étant donné l'importance de tels échanges pour une meilleure entente entre les deux pays, les ministres ont décidé qu'on déploierait tous les efforts nécessaires à leur intensification. Dans le domaine des échanges académiques, on a convenu que chaque gouvernement offrira cette année cinq bourses pour des études avancées dans les institutions des pays respectifs. Pour 1975, l'un et l'autre gouvernements porteront à 10 le nombre de ces bourses. Ces actions reflètent le désir d'accroître le programme d'échanges afin d'embrasser de nouveaux secteurs ainsi que la possibilité d'instituer des programmes conjoints de recherche et d'échange de chercheurs dans le domaine de la science et de la technologie.

* * * *

S/C
